



Communauté de Communes
DE CEZE CEVENNES

**DEPARTEMENT DU GARD
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 MARS 2013**

Date de la convocation : 20 mars 2013

Date d'affichage : 20 mars 2013

Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 40

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 39

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 36

Nombre de voix exprimées : 36

L'an deux mille treize et le vingt sept mars, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La Maison de l'Eau, à Allègre les Fumades, sur la convocation qui leur a été adressée par Pierre BRUN, Président.

Présents: AGNEL Hélène, DACHAUD Edith, BLACHE Georges, BLISSON Jean-Paul, BOISSIER Renée, BRUN Pierre, BOSCHET Marc, CADILHAC Christiane, CESCO Denise, CHAULET Edouard, CLEMENCON Bruno, COLLIER Denise, COUTURIER Pierre, DAUBLON Thierry, DONDINI Serge, DUMAS Patrick, DUMAS Jacqueline, FOLCHER Michel, GAURET Claude, GILLES Cyril, GOURRET Patrice, IPSILANTI Jean, LASHERMES Bernadette, LAUPIE Alain, MANIVET Jean-Claude, MARC Jacques, MARTIN Olivier, MERCIER Laurette, MULA Christian, PAYAN Jean-Christophe, PIALAT Claude, PIALET Daniel, PORTALES Bernard, POULY Jean Pierre, RAOUX Bernard, ROUQUETTE Patrice, ROUX Claude, TAYOLLE Danièle, WANSARD Jany.

Excusés : CHANTE Pierre, CARMONA Antoine, MAXIMIN Henri, PELLIER Rodolphe, VINOT Chantal.

Pouvoir : Néant.

Présents qui n'ont pas participé au vote: Alain LAUPIE, DUMAS Jacqueline, WANSARD Jany.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance : Patrick DUMAS

Le procès verbal de la séance du 21 février 2013 est approuvé.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

OBJET : DELIBERATION N°80-2013
RESTITUTION DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2012-216-004 du 13 août 2012 créant une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des Communautés de Communes Cèze-Cévennes et Cévennes-Actives, étendue aux communes de Barjac, commune isolée, Molières-sur-Cèze, retirée de la Communauté de Communes Vivre en Cévennes, et Saint-Sauveur-de-Cruzières retirée de la Communauté de Communes du Pays de Cruzeires (Ardèche) ;

Vu l'arrêté complémentaire à l'arrêté inter préfectoral n° 2012-216-004 du 13 août 2012 actant notamment de la dénomination Communauté de Communes de Cèze Cévennes ;

Vu l'article L5211-41-3 III du code général des collectivités territoriales précisant que les compétences transférées par les communes aux établissements publics existant avant la fusion, à titre obligatoire, sont exercées par le nouvel établissement public sur l'ensemble de son périmètre.

Vu l'article L5211-41-3 III du code général des collectivités territoriales instituant également la possibilité à l'organe délibérant du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de décider, dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion, la restitution des compétences optionnelles que les communes membres de l'ancien EPCI avaient transférées avant la fusion,

Considérant que les statuts de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes incluent la compétence « Assainissement collectif »,

Considérant que les deux Communautés de Communes (Cèze Cévennes et Cévennes Actives) n'exerçaient que la compétence assainissement non collectif et non pas la compétence relative à l'assainissement collectif

Considérant qu'un consensus s'est dégagé entre les élus pour que cette compétence ne soit pas exercée par le nouvel EPCI

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré (2 voix contre et 1 abstention) :

- **ACCEPTE** : la restitution de la compétence optionnelle « assainissement collectif ».
- **AUTORISE** : le Président à effectuer tous les actes nécessaires.

OBJET : DELIBERATION N°81-2013
DEMANDE DE F.D.E

Le conseil communautaire après délibération et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** : l'aide financière du Conseil Général du Gard au titre du Fonds Départemental d'Equipement pour le projet suivant : Aménagement du siège de la communauté de communes à Saint-Ambroix dont le coût s'élève à 353 194 € HT.
- **DESIGNE** : le Président pour signer le Contrat Territorial et tout document relatif à ce dossier

OBJET : DELIBERATION N°82-2013
CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MOLIERES

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il y a lieu de passer une convention avec la commune de Molières sur Cèze, pour la compétence « Entretien de l'éclairage public ».

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer la convention de gestion qui est à passer avec la commune de MOLIERES SUR CEZE, pour l'entretien de l'éclairage public.

OBJET : DELIBERATION N°83-2013
CONVENTION SITE NATURA 2000 « GARRIGUES DE LUSSAN »

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il y a lieu de passer une convention avec la Communauté de Communes Pays d'Uzès qui est désormais en charge de l'animation du site Natura 2000 depuis le 1^{er} février 2013, en lieu et place de la communauté de communes du Grand Lussan.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : la proposition de Monsieur le Président
- **ACCEPTE** : de régler sa part contributive qui s'élève à 3127.33 €
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer la convention avec Communauté de Communes Pays d'Uzès relative au Site Natura 2000 « Garrigues de Lussan »

OBJET : DELIBERATION N°84-2013
CESSION DE TERRAIN A L'EHPAD DE SAINT-AMBROIX

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération pour la cession de parcelle à l'EHPAD de Saint-Ambroix.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** : de céder à titre gratuit à l'EHPAD de Saint-Ambroix les parcelles de terrains N°1 à N°6, situées sur la ZAE de Fabiar gues à Saint-Ambroix, et référencées comme suit, en vue d'y aménager la nouvelle maison de retraite de St-Ambroix, avec une indemnité de 50 000 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

N° DU LOT	SUPERFICIE
N°01	2808 M2
N°02	3361 M2
N°03	1795 M2
N°04	1789 M2
N°05	2925 M2
N°06	2360 M2
TOTAL	15 038 M2

- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer l'acte de cession ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire

OBJET : DELIBERATION N°85-2013
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que l'article 1650 A du code général des impôts prévoit la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI
- et 10 commissaires titulaires.

Il précise que :

- cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :
 - participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
 - donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.
- l'organe délibérant de la communauté doit dresser une liste composée des noms :
 - de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires
 - de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants
- la liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :
 - 10 commissaires titulaires,
 - 10 commissaires suppléants.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **DECIDE** : de créer une commission intercommunale des impôts directs.
Une liste de membres potentiels a été dressée par le conseil communautaire sur proposition des communes membres.
Cette liste sera notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Listes ci-jointe.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

Communauté de Communes de Cèze Cévennes

PROPOSITIONS DE MEMBRES TITULAIRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Personnes domiciliées dans le périmètre de la communauté

	Nom- Prénom	adresse	date de naissance	profession
1	MARTIN Olivier	500 Chemin de la Vigières - 30160 GAGNIERES	13/05/1961	Consultant
2	CESCO Denise	Le Baratrou -30500 COURRY	17/09/1941	Retraitée
3	PORTALES Bernard	108 Ter Rue Victor Hugo - 30160 BESSEGES	24/02/1959	-
4	PIALET Daniel	Le Moulin du Roc Tombé - 30500 ST AMBROIX	12/05/1953	Commerçant
5	DAUBLON Thierry	Pharmacie - 30430 ST JEAN DE MARUEJOLS	23/07/1957	pharmacien
6	DONDINI Serge	125 Chemin de la Blanchonne - 30500 ST VICTOR DE MALCAP	21/05/1955	technicien chimiste
7	CHAULET Edouard	Vivantony - 30430 BARJAC	13/03/1945	Retraité de l'enseignement
8	RAOUX Bernard	LES TAULELLES - 30430 ST- PRIVAT DE CHAMPCLOS	18/09/1946	Retraité
9	BLACHE Georges	675 Chemin des Muletiers - 30410 MEYRANNES	03/08/1956	Directeur d'agence bancaire
10	CLEMENCON Bruno	Le Village - 30580 NAVACELLES	15/12/1960	chef d'entreprise
11	VINOT Chantal	20 Rue des Cades - 30430 MEJANNES LE CLAP	12/04/1944	retraitée
12	CHANTE Pierre	Le Bourg - 30430 ROCHEGUDE	06/02/1951	Professeur Lycée
13	ROUQUETTE Patrice	Quartier Cauvel - 30430 RIVIERES	05/02/1955	Agent de maîtrise
14	GAURET Claude	Hameau de Dieusse - 30500 ST BRES	07/10/1942	retraité
15	PAYAN Jean Christophe	Le Mas Escalier - 07460 ST SAUVEUR DE CRUZIERES	12/06/1975	Ingénieur
16	NICOLAS Bernard	Mas Chamblat - 30160 BORDEZAC	25/09/1936	retraité
17	DUMAS Patrick	Mas Domergues Gammal - 30410 MOLIERES SUR CEZE	07/04/1959	Consultant
18	POULY Jean-Pierre	Clamoux - 30160 PEYREMALE	02/12/1940	médecin retraité
19	BOSCHET Marc	Les Théronds - 30160 BESSEGES	04/01/1961	Fonctionnaire territorial
20	BLISSON Jean-Paul	Chemin des Vignes - 30500 ST DENIS	17/06/1947	retraité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

**PROPOSITIONS DE MEMBRES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS
DIRECTS**

Personnes domiciliées dans le périmètre de la communauté

	Nom- Prénom	adresse	date de naissance	profession
1	GILLES Cyril	Rue Alphonse Daudet - 30430 BARJAC	09/08/1968	Fonctionnaire Territorial
2	COUTURIER Pierre	591 chemin des 4 Vents- 30500 ST-AMBROIX	24/02/1958	Ingénieur
3	JOLIVET Joël	Village - 30430 THARAUX	16/02/1954	Chercheur INRA
4	MANIVET Jean-Claude	Les Perdigones - 30500 POTELIERES	17/04/1942	retraité
5	IPSILANTI Jean	Rue des Violettes - 30430 BARJAC	26/03/1943	retraité
6	PIALAT Claude	Immeuble Clarté - 30160 BESSEGES	26/04/1941	retraité
7	ROUX Claude	Le Petit Villard - 30160 BESSEGES	29/03/1953	retraité fonction hospitalière
8	MULA Christian	25 Rue Victor Hugo - 30160 BESSEGES	21/04/1948	retraité Travaux Publics
9	PELLIER Rodolphe	Foussignagues - 30160 BESSEGES	21/08/1973	employé commercial
10	CADILHAC Christiane	Castillon - 30160 BESSEGES	25/03/1943	retraîtée de l'Etat Belge
11	MARC Jacques	255 Chemin de la Coste - 30160 GAGNIERES	24/10/1932	Retraité
12	LAURENT Cyril	La Luxetière - 30410 MOLIERES SUR CEZE	06/12/1974	Chargé de mission
13	COLLIER DENISE	Le Pesquier - 30410 MOLIERES SUR CEZE	20/09/1947	retraîtée
14	GOURRET Patrice	205 Chemin Yvette Piolet Jumas - 30500 ST AMBROIX	22/06/1962	Professeur des écoles
15	FOLCHER Michel	Le Pont 41 Chemin des Diligences - 30500 ST BRES	29/10/1942	retraité
16	BOISSIER Renée	47 Chemin de la digue - 30500 ST AMBROIX	01/02/1942	retraîtée
17	MAXIMIN Henri	175 Chemin du Moulin - 30500 ST AMBROIX	10/03/1948	retraité
18	DACHAUD Edith	257 Chemin du Pré de Maudé - 30500 ST AMBROIX	08/07/1951	adjoint de direction EHPAD
19	CARMONA Antoine	5 Rue de la Constrescarpe - 30430 ST JEAN DE MARUEJOLS	03/07/1938	retraité
20	TAYOLLE Danièle	Village - 30430 THARAUX	02/08/1940	retraîtée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

OBJET : DELIBERATION N°86-2013
DELEGUES AU SICOM DE GRANZON ET CLAYSSE

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il y a lieu de désigner les délégués pour siéger au comité syndical du SICOM de Granzon et Claysse.

Le conseil communautaire, après délibération et après un voté effectué conformément aux textes,

• **DESIGNE :**

- 2 délégués pour la commune de Barjac : Edouard CHAULET et Monique FERRAT
- 2 délégués pour la commune de St-Sauveur de Cruzières : Jean-Christophe PAYAN et CHAMPETIER Robert

OBJET : DELIBERATION N°87-2013
CONTRAT ADELPHE

Du fait de la nouvelle fusion à effet du 1^{er} janvier 2013, la communauté de communes est amenée à établir un nouveau contrat avec Adelphe.

Le choix de la collectivité se porte sur le barème E dont le nombre de type de soutiens a augmenté, et les modalités de calcul ont été affinées. C'est également la performance du tri par habitant et par an qui joue un rôle prépondérant, et indépendamment de la taille de la collectivité. Les plans et les actions de communication sont également très importants dans le calcul des soutiens. C'est notamment le cas pour les aides accordées à l'embauche d'ambassadeurs de tri jusqu'à présent réservées aux collectivités de plus 10 000 habitants.

Dernier élément, les modalités de calcul incluent un coefficient d'activité touristique qui prend mieux en compte l'accroissement saisonnier de population dans certains territoires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** : le Président à signer le contrat pour l'action et la performance (CAP) barème E avec ADELPHE pour la durée de l'agrément soit jusqu'au 31 décembre 2016.
- **AUTORISE** : le Président à se prononcer sur le choix des filières et des repreneurs
- **AUTORISE** : le Président à signer les contrats de reprise, et tous documents y relatifs

OBJET : DELIBERATION N°88-2013
DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Gard dans le cadre des actions de

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

sensibilisations à la protection de l'environnement, dont la dépense est estimée à 17 606 € HT.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : la proposition de Monsieur le Président
- **SOLLICITE** : l'aide financière du Conseil Général du Gard pour un montant de 7042 €, pour faire face à cette dépense
- **S'ENGAGE** : à régler sa part contributive, et à inscrire cette dépense au budget
- **DESIGNE** : le Président pour signer tous les documents à intervenir.

OBJET : DELIBERATION N°89-2013

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il y a lieu d'approuver le règlement de fonctionnement du service technique de la communauté de communes.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : le règlement de fonctionnement du service technique de la communauté de communes, joint à la présente délibération.
- **PRECISE** : que ce règlement sera soumis, pour avis, au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

OBJET : DELIBERATION N°90-2013

OUVERTURE DE CREDITS SUR LE BUDGET ATELIERS RELAIS

Monsieur le Président informe les membres présents qu'en l'absence de crédits reportés sur le budget annexe des ateliers relais, et afin de pouvoir régler une facture présentée par l'entreprise AS DE CARO, d'un montant de 7 578 € HT, relative à des travaux sur l'atelier relais N°6, il propose à l'assemblée d'ouvrir des crédits sur ce budget, dans l'attente du vote du budget.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** : la proposition du Président
- **DECIDE** : de voter les crédits suivants sur le budget annexe Ateliers relais :
 - ▶ Article 2132 : 8 000 €

OBJET : DELIBERATION N°91-2013

PARTICIPATION GUIDE DE L'ETE 2013

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** : de fixer comme suit la participation financière pour la réalisation du guide de l'été 2013 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

		Participation : 100 € la page	MONTANTS
Communauté de Communes Cèze Cévennes		3 PAGES	0
TAM	THARAUX ARTS MUSIQUE	2 PAGES	200 €
Les nuits de Méjannes	Mairie	1 PAGE	100 €
Cordes sensibles	Asso: ARAMA St-Ambroix	3 PAGES	300 €
Talents en Région	Centre de Développement Culturel Allègre les Fumades	2 PAGES	200 €
Festival Danse Méjannes	Ass : Céze Ame Mairie de Méjannes	1 PAGE	100 €
Festival Bord de Céze	Ass : Rock A Guda "Rochevide"	1 PAGE	100 €
CHANSONS DE PAROLES	Ass : CHANT LIBRE "Barjac" BP 20 30430 BARJAC	1 PAGE	100 €
Festival Jazz de Barjac	Ass : PLEIN CADRE	1 PAGE	100 €
Festival Les In'attendus	Ass : Les In'attendus "Gagnières "	1 PAGE	100 €
Festival Contes sous les Tilleul	Ass : FABELA "Gagnières "	1 PAGE	100 €
Pour un plus bel été	Mairie de Bessèges	1 PAGE	100 €
Printemps des sculptures	Ass : La Filature "St Ambroix"	2 PAGES	200 €
PARTICIPATION DES PARTENAIRES		20 PAGES	1700 €

OBJET : DELIBERATION N°92-2013

PERMIS DE RECHERCHES D'HYDROCARBURES ET GAZEUX

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de créer une commission composée de 6 maires de territoire, qui aura pour but d'interagir avec l'ensemble des interlocuteurs publics (Conseil Régional, Conseil Général, Préfecture...) ainsi qu'avec les collectifs des citoyens présents sur le périmètre de la communauté de communes, afin de suivre l'avancement des procédures qu'engendrent les permis de recherches d'hydrocarbures et gazeux en cours sur le territoire de la communauté de communes. Ce collectif s'engage à échanger et à partager avec le Collectif des élus de l'Ardèche.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : la proposition de Monsieur le Président telle que formulée ci-dessus
- **DESIGNE** : les membres de cette commission comme suit :
 - Joël JOLIVET
 - Olivier MARTIN
 - Edouard CHAULET
 - Daniel PIALET
 - Patrick DUMAS
 - Thierry DAUBLON
 - Pierre CHANTE
 - Bruno CLEMENCON
 - Bernard RAOUX

DECISION

Décision du pouvoir adjudicateur N° 03- 2013 en date du 5 mars 2013

Réhabilitation d'un bâtiment. Aménagement du siège de la communauté de communes

Le Président,

Vu la délibération N° 02-2013 en date du 10 janvier 2013, portant délégation générale à Monsieur le Président pour conclure les marchés publics de travaux, de services et fournitures,

Vu la procédure engagée le 5 mars 2012 pour une mise en concurrence pour les travaux d'aménagement du siège de la Communauté de Communes à St-Ambroix,

Vu le rapport de présentation d'un avant projet d'avenant en date du 26 février 2013, relatif aux modifications, ajouts ou suppression de prestations,

Décide de retenir les avenants aux marchés de travaux ci-dessous indiqués :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2013

N°LOT	INTITULE	Entreprises retenues	Montant des avenants HT
01	Démolitions-maçonnerie-réseaux	CLPR	19 086.30 €
02	Structure Bois- couverture-serrurerie	BOIS HABITAT CONSTRUCTIONS	1 390.00 €
03	Façades- ravalement	CHANTE PAYSAGE	1 800.00 €
04	Menuiseries extérieures	VIDAL	12 217.00 €
05	Menuiseries intérieures	DUPON T	468.50 €
06	Doublages-cloisons-faux plafonds	SGBC	5 616.10 €
08	Carrelages – faïences	SGBC	2 428.00 €
		TOTAUX HT	43 005.90 €

Confirme que les dépenses susvisées seront inscrites au budget.

La séance est levée à 19h00.

Le Président.
Pierre BRUN.